

2.—Revenu national.

Le revenu national du Canada est nécessairement inférieur à la production nationale dont on a tenté de déterminer l'importance en traitant de la production, pages 188-193 de cet ouvrage. Si, comme on l'a déjà dit, on doit tenir compte d'une certaine forme de la production que nous avons qualifiée "impondérable", la valeur de la production de 1925 ne doit pas avoir été moindre de \$5,200,000,000.

Cependant, pour déterminer le revenu national, on doit opérer d'importantes déductions, notamment pour tenir lieu de l'entretien de l'équipement industriel du pays, de manière à pourvoir à sa dépréciation ainsi qu'à son remplacement lorsque des inventions nouvelles l'exigent. On peut présumer que ce remplacement n'a pas coûté moins de \$300,000,000 à \$400,000,000; cette soustraction ramènerait le revenu du peuple canadien en 1925, à environ \$4,800,000,000.

Revenus assujettis à l'impôt sur le revenu.—Dans les pays où l'impôt sur le revenu existe depuis un nombre appréciable d'années, on peut se guider sur les revenus déclarés pour déterminer le quantum et la répartition par classes du revenu national. Par exemple, des estimations de cette nature, basées sur la statistique de l'impôt sur le revenu, ont été publiées tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis.

Au Canada cet impôt est une chose relativement nouvelle; d'ailleurs, dans un pays plus jeune que ceux que nous venons de citer, les revenus sont plus fréquemment reçus en nature. Ces deux considérations font présumer que notre impôt sur le revenu ne représente pas une fraction du revenu national aussi élevée qu'en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Néanmoins, les données colligées par la Division de l'impôt sur le Revenu du ministère des Douanes et de l'Accise, depuis l'existence de cet impôt, sont significatives tant au regard des revenus assujettis que de leur répartition, soit entre les différentes classes de la population, soit entre certains groupes.

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1921 cet impôt a été acquitté par 3,696 compagnies et 190,561 particuliers dont les revenus se totalisaient par \$912,410,429; l'année suivante, 8,286 compagnies et 290,584 particuliers ont payé cet impôt sur des revenus se totalisant par \$1,462,529,170; pendant l'exercice clos en 1923, les compagnies ayant acquitté cet impôt étaient au nombre de 6,010 et les particuliers de 281,182; les revenus des uns et des autres se totalisaient par \$1,092,407,925; au cours de l'exercice 1923-24, l'impôt sur le revenu a été payé par 5,569 compagnies et 239,036 individus, sur des revenus se totalisant par \$1,108,027,871; durant l'exercice 1924-25, cet impôt fut acquitté par 6,236 compagnies et 225,514 particuliers; les revenus déclarés s'élevaient à \$999,160,248; en 1926, 5,738 corporations et 209,539 individus ont payé l'impôt sur un revenu de \$1,003,110,646; enfin pendant l'exercice terminé en 1927, après que la limite d'exemption eut été portée de \$2,000 à \$3,000 pour les pères de famille et de \$1,000 à \$1,500 pour les célibataires, 116,029 individus et 5,777 corporations ont payé l'impôt, sur un revenu formant un total de \$744,184,891. Voir tableaux 36 à 38 pour plus de détails.